

Réunion du 24 Octobre 2018

P.V. n° 5

Président : M. MASSON.

Présents : MM. CONSTANTIN – FAURE – LADER – LEYGE.

Excusés : MM. GUIGNARD – DEMARET - DENIAU.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

3^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 24 matches de ce tour, sauf les dossiers suivants :

Match n° 21051325 . F.C. Périgny / F.C. Chauray du 21/10/2018

Cette rencontre a été arrêtée à la 60^{ème} minute. Le dossier est transmis à la C.R. Discipline pour suite à donner.

Match n° 21070111 – F.C. Bassin d'Arcachon / A.S. Artix **ou** n° 21070112 – F.C. Bassin d'Arcachon / U. Portugaise de Pau

Cette rencontre devait donc opposer le F.C. Bassin d'Arcachon à l'A.S. Artix **ou** l'U. Portugaise de Pau (**le match du 2^{ème} tour entre ces deux équipes étant en instance en commission de discipline**).

Calendrier du 4^{ème} tour :

12 matches avec les 24 vainqueurs du 3^{ème} tour.

La Commission procède à la constitution de **2** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 4 Novembre 2018 à 15h00** (sauf lever de rideau à 12 H 45).

Il ne sera pas joué de prolongation. En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

Les arbitres seront désignés par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D.A des clubs recevants.
En cas d'absence de délégué officiel, c'est un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse qui en fera fonction.

Les frais des officiels restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

- LA REGLE DES REMPLACES-REEMPLACANTS S'APPLIQUE.
- **La règle du carton blanc (exclusion temporaire) ne s'applique pas en Coupe Gambardella Crédit Agricole (compétition Nationale).**
- **Pour participer en Coupe Gambardella Crédit Agricole les joueurs doivent être licenciés en U19 et U18 (pas en U20). Les joueurs licenciés U17 et U16 peuvent également participer dans les conditions reprises à l'article 7.3.2 du règlement de l'épreuve.**
- **Le nombre de joueurs « mutation » est réglé par l'article 160 des R.G. de la F.F.F.**
- **Les ententes et les groupements sont autorisés.**
- **Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'au 5^{ème} tour.**

COUPE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE U17

Calendrier du 1^{er} tour :

24 matches avec 48 clubs (*il reste donc 104 exempts qui entreront lors du 2^{ème} tour*).

La Commission procède à la constitution de **5** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Samedi 3 Novembre 2018 à 15h00**.

La durée de la rencontre est de 90 minutes, divisée en deux périodes de 45 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (**Il ne sera pas joué de prolongation**).

Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

Jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus, les frais des officiels restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

Cette Coupe est ouverte aux joueurs U17, U16 et U15 aux conditions de sur-classement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match.

En conformité avec l'article 24/A Alinéa 1 et 2 des Règlements Généraux de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match.

La règle des remplacés remplaçants s'applique durant toute la compétition.



SYSTEME COUPE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE U17

SAISON 2018 / 2019

152 Engagés

03/11/2018	1 ^{er} Tour	---- >	24	matches avec	48	clubs		
17/11/2018	2 ^{ème} Tour	---- >	64	matches avec	24	vainqueurs	+	104 exempts
02/02/2019	3 ^{ème} Tour	---- >	32	matches avec	64	vainqueurs	+	
23/03/2019	4 ^{ème} Tour	---- >	16	matches avec	32	vainqueurs	+	
13/04/2019	5 ^{ème} Tour	---- >	8	matches avec	16	vainqueurs	+	
27/04/2019	1/4 de Finale	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs		
01/06/2019	1/2 Finales	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs		
08/06/2019	FINALE	---- >	1	match avec	2	vainqueurs		

151 matches

152 équipes

le 5 octobre 2018

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 2

Match n° 20677558 – Poule B – E.S. La Rochelle / F.C. Fontcouverte du 07/10/2018

Courriel du F.C. Fontcouverte du 05/10/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Fontcouverte.**

Amende de 46 euros pour forfait au F.C. Fontcouverte (1er forfait).

Match n° 20677647 – Poule D – G.J. Sud Saintonge / A.S. Cozes du 06/10/2018

Courriel de l'A.S. Cozes du 08/10/2018 informant de son forfait. Ce club avait prévenu téléphoniquement son adversaire de son forfait le samedi 06/10/2018 dans la matinée, mais sans en avertir la LFNA.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Cozes.**

Amende de 46 euros pour forfait à l'A.S. Cozes (1er forfait).

Match n° 20677677 . Prigonrieux F.C. . Pays Eyraud Le Fleix St-Pierre d'Eyraud / U.S. La Cattedu 08/09/2018

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 18/10/2018 qui **donne match perdu par pénalité aux deux équipes.**

U16 REGIONAL 2

Match n° 20568711 – Poule A – U.S. St-Genis de Saintonge / F.C. Loudun du 13/10/2018

Courriel de l'U.S. St-Genis de Saintonge du 10/10/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. St-Genis de Saintonge.**

Amende de 46 euros pour forfait à l'U.S. St-Genis de Saintonge (1er forfait).

CHAMPIONNAT REGIONAL U19 R2 - PROPOSITIONS

La Commission souhaite proposer au Comité de Direction de la LFNA du 5 Novembre deux choix pour la nouvelle organisation du championnat Régional U19 R2, marqué par un engagement libre tardif, 87 équipes engagées et déjà de nombreux forfaits enregistrés.

1^{ère} proposition : organisation du championnat U19 R2 par une accession sportive des U18 R1 et U18 R2. A l'instar des autres championnats de Jeunes, promouvoir une accession sportive de 24 équipes d'U18 R2 (équipes classées de la 2^{nde} à la 9^{ème} place) et des 3 équipes classées 10^{ème} du championnat U18 R1. Ajoutées à ces 27 équipes, 13 issues des championnats départementaux (1 par District, sauf 2 pour la Gironde), amenant ce championnat U19 R2 à 40 équipes pour 4 poules de 10.

2nde proposition : organisation du championnat U19 R2 en deux phases, calqué sur le championnat U13 Régional avec une première phase gérée par les Districts (ou Interdistricts) puis une accession Ligue au mois de Janvier de 40 équipes U19, réparties selon la classification établie pour le critérium régional U13.

La Commission souhaite abandonner l'organisation actuelle du championnat U19 R2, de nombreuses équipes s'engageant au mois d'Août pour faire des forfaits en cours de saison. Elle préfère ramener ce championnat à moins d'équipes (40) plutôt qu'un engagement Libre dénué de sens.

Le Président,
Joel MASSON
Les Secrétaires de séance,
Vincent VALLET et Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 29/10/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.